

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Mai 2019**

**OBJET : Union des maires des Bouches-du Rhône - Subvention de fonctionnement
2019.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 120 000 € à l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône, conformément au tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
Messieurs GAZAY, BORÉ, VIGOUROUX, GÉRARD
et FÉRAUD ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée